

OPTION

## Eleveur / Eleveuse (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'ouvrier / L'ouvrière travaille sous la responsabilité et la conduite du chef d'exploitation et exécute diverses tâches sur la base des consignes reçues, l'autonomie de l'apprenant est restreinte.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les gestes techniques de bases propres aux différentes interventions sur les animaux (bovins).
- Avoir une connaissance de base de la morphologie et de l'anatomie des bovins.
- Etre motivé et capable d'assumer sa formation permanente.
- Avoir conscience qu'il / elle fait partie d'une entreprise ou l'on travaille en équipe.
- Avoir le sens de l'observation afin de déceler rapidement les problèmes qui gênent l'élevage.
- Pouvoir réagir, en utilisant ses acquis face à une situation, un problème, tout en s'adaptant aux contraintes du métier.
- Respecter le bien être de l'animal et les règles de sécurité.
- L'ouvrier / L'ouvrière est un(e) exécutant(e), qui maîtrise les gestes techniques propres aux diverses opérations et interventions qu'il / elle doit effectuer.

LIEU DE LA FORMATION

Site : IPES à Ath

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE
Formation littéraire, humaine et sociale
Formation scientifique et socioéconomique
FORMATION SPECIFIQUES
Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier
<b>Sous total : 15 heures</b>
TRAVAIL EN ENTREPRISE
<b>Sous total : 24 heures</b>
<b>Total : 39 heures</b>

**C.E.F.A.**  
Rue St Eleuthère, 16  
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90  
Fax : 069/88.11.91  
Courriel :  
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

#### STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance.

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

#### CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

#### ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école  
3 jours en entreprise

#### ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.